



La retraite à 64 ans, c'est **NON !**

Mardi 28 mars, on ne lâche rien !

La colère ne faiblit pas ! L'attitude, les propos hors sol du Méprisant de la République l'ont renforcée.

Cette colère, ces inquiétudes pour l'avenir concernant les retraites, les salaires, l'inflation, notre aspiration à un monde plus juste plus solidaire se sont traduites par une déferlante lors des manifestations organisées partout dans le pays.

Plus de 3,5 millions en France dont 20 000 à Nancy démontrent le rejet de la réforme et l'écoeurement face à un exécutif qui reste sourd !

Le niveau de mobilisation le 23 mars a été la meilleure réponse aux propos méprisants, insultants à l'égard des millions de manifestants et totalement hors des réalités du Président de la République.

Face à cette situation, l'arme des travailleurs c'est la grève et sa reconduction d'un jour sur l'autre.

Rien n'entamera la détermination des Travailleurs et des grévistes. Les drapeaux rouges ont teinté nos rues, du rouge de colère et de l'espoir qu'ensemble, par la force de notre mobilisation, nous fassions abroger cette loi cynique et rétrograde sur le report de l'âge légal de la retraite.

Avec la CGT, c'est 60 ans !

La CGT porte une réforme des retraites porteuse de progrès et de justice sociale. Voici les principales mesures proposées par la CGT :

- **Départ à la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les métiers pénibles.**
- **Revenir au calcul de la pension sur les 10 meilleures années** dans le privé.
- **Prise en compte des années d'étude** pour le calcul des annuités.
- **Un taux de remplacement, c'est à dire un niveau de pension de 75 %**, avec une pension minimum au niveau du SMIC CGT à **savoir 2 000 €.**



Mardi 28 mars, la CGT appelle à la grève (1h minimum) et à participer massivement à la manifestation à Nancy

**Rassemblement à 14h - Place Carrière
(à côté du camion CGT en fin de manifestation)**

Le vrai / faux de la réforme des retraites

La réforme des retraités 2023 préservera t-elle le système des retraites par répartition ?

C'est faux ! Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont abandonnées.

À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et

augmenter le nombre de trimestre nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salariés à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salariés les moins bien lotis (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie, ...) seront condamnés à la précarité et à la charité ... comme avant la création du système de retraite !

Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.

Seul l'allongement de la durée du travail peut équilibrer financièrement le système de retraite français ?

C'est faux ! En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 milliards d'€.

Selon le COR, le régime des retraites pourrait redevenir déficitaire jusqu'en 2032 soulignant qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Les dépenses seraient globalement stables jusqu'en 2027 (entre 13,8 % à 13,9% du PIB), puis augmenterait jusqu'en 2032 (14,2 à 14,7 % du PIB) pour se stabiliser ou

diminuer à partir de 2032.

Sur le long terme (d'ici 2070), la part des dépenses de retraites dans le PIB seraient comprises entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1% toujours selon le COR.

En résumé, en l'absence de réforme, le système de retraite n'est pas financièrement en danger. C'est la baisse programmée des recettes qui fragilise le système.

Il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite pour ne pas baisser les pensions ?

C'est faux ! Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressive de la durée de cotisation. Il faudra attendre 65 ans pour partir ET cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein.

Cette mesure conjuguée au recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus

de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote.

Avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ, c'est augmenter le nombre de seniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.

Mardi 28 mars, la CGT appelle à la grève (1h minimum) et à participer massivement à la manifestation à Nancy

**Rassemblement à 14h - Place Carrière
(à côté du camion CGT en fin de manifestation)**